|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/2020/3/Add.1−ST/SG/AC.10/C.4/2020/4/Add.1 |
| _unlogo | **Secrétariat** | Distr. générale18 septembre 2020FrançaisOriginal : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d’étiquetage des produits chimiques**

|  |  |
| --- | --- |
| **Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**  | **Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques**  |
| **Cinquante-septième session** | **Trente-neuvième session** |
| Genève, 30 novembre-8 décembre 2020 | Genève, 9-11 décembre 2020 |
| Point 2 b) iii) de l’ordre du jour provisoire**Recommandations du Sous-Comité formulées à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions et questions en suspens : explosifs et questions connexes : révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d’épreuves et de critères** | Point 3 a) de l’ordre du jour provisoire**Critères de classification et communication des dangers s’y rapportant : travaux du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses (TMD) sur des questions intéressant le Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (Sous-Comité SGH)** |

 Manuel d’essais et de critères, examen de la série d’épreuves H : détermination de la température
de décomposition auto‑accélérée

 Communication du Président du Groupe de travail des explosifs[[1]](#footnote-2)\*

 Introduction

1. Les résultats des travaux du groupe de travail ad hoc sur la révision des séries d’épreuves H relevant du groupe de travail des matières énergétiques et oxydantes (EOS) du Groupe d’experts international sur les risques d’explosion des matières instables (IGUS) ont été soumis pour examen et, selon l’issue des débats, adoption à la cinquante-septième session sous la cote ST/SG/AC.10.C.3/2020/3-ST/SG/AC.10.C.4/2020/4. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur soutien à la proposition dans l’espace de travail en ligne créé pour recevoir des commentaires. Une délégation a également fait un certain nombre d’observations, principalement d’ordre rédactionnel, visant à améliorer la proposition.

2. L’une de ces observations portait sur le manque de cohérence dans les unités utilisées pour exprimer les différentes propriétés. Par exemple, les températures étaient exprimées en « °C » et en « K », et la notation de la masse et de la température était incohérente dans la version anglaise : « kg K » ou « (Kg K) », selon le cas. Les révisions proposées dans le présent document ont pour but d’harmoniser les unités utilisées et d’intégrer les modifications rédactionnelles suggérées.

3. Les propositions visent à modifier le document de travail ST/SG/AC.10/C.3/2020/3-ST/SG/AC.10/C.4/2020/4. Certains commentaires concernaient des passages qui ne figuraient pas dans le document de travail susmentionné. Ces modifications sont énumérées séparément et renvoient à la section 28 du Manuel.

4. Le Sous-Comité est invité à étudier, à commenter et, si les propositions sont acceptables, à adopter le document ST/SG/AC.10/C.3/2020/3-ST/SG/AC.10/C.4/2020/4 tel que modifié par le présent document.

 Proposition

5. Modifier le document .../C.3/2020/3 (.../C.4/2020/4) comme suit :

28.3.5 Modification sans objet en français.

28.4.2.1.2 À la fin de l’avant-dernière phrase, modifier l’unité de L de sorte qu’elle se lise comme suit : « mW/K.kg ».

28.4.2.3.1 À l’alinéa a) ii), placer « par exemple 0,333 W ou 1 000 W » entre parenthèses et supprimer les virgules avant et après.

À l’alinéa b) ii), modifier l’unité de perte de chaleur de sorte qu’elle se lise comme suit : « mW/K.kg ».

28.4.2.3.2 À l’alinéa c), au deuxième paragraphe (qui commence par « Pour l’épreuve en circuit fermé »), à la deuxième ligne, ajouter un espace entre « < » et « 0,5 W/kg ».

28.4.2.5 Tableau : modification sans objet en français.

 Dans la figure 28.4.2.2, dans la légende, modifier l’unité de la courbe de perte de chaleur L de sorte qu’elle se lise comme suit : « W/K.kg ».

28.4.3.5 Tableau : modification sans objet en français.

 Dans la figure 28.4.3.2, dans la légende, modifier l’unité de la courbe de perte de chaleur L de sorte qu’elle se lise comme suit : « W/K.kg ».

28.4.4.2.8 Modifier la première phrase de sorte qu’elle se lise comme suit : « ... d’une matière liquide, avec une perte de chaleur conforme à celle indiquée dans le tableau 28.4. Pour les colis de plus grande taille, les GRV ou les petites citernes, des vases de Dewar de plus grandes dimensions avec une plus faible perte de chaleur par unité de masse doivent être utilisés (voir tableau 28.4) ».

28.4.4.5 Dans le tableau, modifier l’unité indiquée dans l’en-tête de la quatrième colonne de sorte qu’elle se lise comme suit : « mW/K.kg ».

6. Modifier la section 28 du Manuel d’épreuves et de critères comme suit :

Tableau 28.1 Modifier le nom de l’épreuve H.1 de sorte qu’il se lise comme suit : « Épreuve TDAA/TPAA des États-Unis ».

28.4.1 Modifier le nom de l’épreuve de sorte qu’il se lise comme suit : « Épreuve TDAA/TPAA des États-Unis ».

28.4.2.4.2 Remplacer l’unité d’« A » et « B » par « K/h » et celle de Cp1 par « J/K.kg ».

28.4.2.4.4 Remplacer l’unité de Cp2 « J/K.kg » et celle de « C » par « K/h ».

28.4.2.4.5 Remplacer l’unité de « D » par « K/h ».

28.4.2.4.6 Dans la deuxième phrase, remplacer l’unité de « L » par « W/K.kg ».

1. \* Sous-programme 2 du budget-programme pour 2020 (A/74/6 (sect. 20)) et informations complémentaires. [↑](#footnote-ref-2)